

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DICOM 27 Subvention et convention avec l'association «Université populaire pour une information citoyenne ».

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association «Université populaire pour une information citoyenne », dont le siège social est 7 rue des petites écuries 75010 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association «Université populaire pour une information citoyenne » dont le siège social est au 7 rue des petites écuries 75010 Paris, (Numéro dossier : Tiers n°) une convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10000 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, Chapitre : 65, Nature : 6574, Fonction : 023 ; ligne 06001 sous réserve des décisions de financement.